

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR
L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE
PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS ❶**



Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme :

N° d'agrément :

N° SIREN ou SIRET :

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Né(e) le : à :

Adresse :

Date d'obtention du permis A2 :

N° du permis de conduire :

a suivi les **7 heures de formation pratique** requise pour l'obtention de la
catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'Établissement

Cachet de l'organisme ayant
dispensé la formation et
Signature du titulaire de l'agrément :

❶ Exempleire Préfecture

❷ Exempleire Élève

❸ Archives Établissement

***Avertissement : le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire
les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre
de conduite correspondant.***